



TARIFS ET REGLEMENT FINANCIER Année Scolaire 2017/2018

Suivant votes du Conseil d'Administration de l'OGEC du 29 mai 2017

La contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les spécificités chrétiennes des projets éducatifs et pédagogiques de l'école.

Le montant de la contribution pour l'année scolaire 2017/2018 est établie à **226 € / an / enfant**. Une réduction est accordée à partir du 3^{ème} enfant. Cette somme globalise :

- La rétribution scolaire
- L'assurance scolaire obligatoire, MUTUELLE St CHRISTOPHE, valable 7j/7, 24h/24 pour toutes activités scolaires et extra-scolaires
- Les frais de catéchèse et de culture chrétienne

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Contribution	220 €	440 €	550 €
Assurance scolaire	6 €	12 €	18 €
TOTAL annuel	226 €	452 €	558 €
Mensualisation sur 10 mois (de septembre à juin)	22,60 €	45,20€	55,80 €

Garderie

Tarifs : vote du Conseil municipal du Jeudi 22 juin 2017

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Forfait demi-journée (matin ou soir)- goûter inclus	2,30 €	1,95€	GRATUIT
Forfait journée (matin et soir) – gouter inclus	3,70 €	3,00€	GRATUIT

Inscription : Une fiche est à compléter pour chaque enfant le mardi pour la semaine suivante.

Horaires : L'accueil se fait à partir de 7h30 à 8h45 le matin, et de 16h45 à 18h30 le soir.

Restauration scolaire

Tarifs : Vote Conseil municipal du Jeudi 22 juin 2017

	Prix du repas
Enfant CDC Sud Vendée Littoral	3,10€

Inscription : Une fiche est à compléter pour chaque enfant le lundi pour la semaine suivante

.../...



Activité et sortie pédagogique

Il pourra être demandé en cours d'année une participation pour diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école ou hors de l'école. Cette participation sera fixée en fonction de la sortie ou de l'activité organisée par l'équipe éducative.

Si une classe découverte est organisée, les modalités financières seront présentées aux parents d'élèves concernés.

APEL – Association des Parents d'Elèves

www.apel.fr

Le montant par famille et par an s'élève à **21 €**. L'adhésion à cette association est volontaire, et permet de recevoir le magazine Famille & Education, et de prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale.

Par la convention signée entre l'OGEC et l'APEL de l'école, la cotisation est appelée sur les factures émises par l'OGEC. Par cette même convention, l'OGEC percevra pour le compte de l'APEL tous autres paiements sur sa demande.

Modalités financières

- Le mode de règlement mis en place par l'école, pour en faciliter la gestion, est le prélèvement bancaire,
- Le prélèvement bancaire s'effectue entre le 5 et le 10 de chaque mois, suivant le mois échu (1^{er} prélèvement en octobre)
- Les mandats de prélèvement de l'année précédente sont reconduits automatiquement,
- Tout changement de coordonnées bancaires doit être signalé dans les meilleurs délais,
- Les nouvelles familles doivent faire parvenir leur RIB/IBAN au plus tard dans les 15 jours qui suivent le 1^{er} jour de classe de leur(s) enfant(s) afin d'établir le mandat SEPA de prélèvement,
- Pour l'ensemble des frais (contribution, cantine, garderie, photos de classe, sorties, séjours, activités...), une facture détaillée est adressée chaque mois.

Contribution des familles :

Vous pouvez opter pour un paiement en une seule fois en début d'année scolaire (prélèvement début octobre) ou échelonner sur 10 mois.

Voyage scolaire :

L'école est conventionnée **ANCV**, l'OGEC accepte les chèques vacances ANCV pour le paiement des des voyages scolaires.

Départ en cours d'année :

En cas de départ en cours d'année, la contribution des familles sera recalculée au « prorata temporis ».

Impayés :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En cas de défaut de paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année scolaire suivante.

Cependant, en cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement afin de trouver ensemble une solution en toute discrétion.

Blandine LANG
Chef d'établissement

Jackie RENAUD
Présidente de l'OGEC